

Les opérateurs de services urbains en France (2004 - 2006)

Les activités de services urbains concernent les communes urbaines et péri-urbaines (définitions), et recouvrent cinq grands domaines : eau potable, déchets, énergie (électricité, gaz, chauffage urbain), transports collectifs et stationnement.

Les entreprises de services urbains ont réalisé 53 milliards d'euros (Md€) de chiffre d'affaires cumulé en 2006, en augmentation de 8 % par rapport à 2004, et employé 283 500 salariés. Les opérateurs publics ont été prépondérants sur les marchés de l'énergie et des transports collectifs ; les opérateurs privés ont dominé dans l'eau et les déchets. La répartition était équilibrée pour les parcs de stationnement.

Le concept de services urbains (voir définitions) est retenu en raison de son poids économique croissant du fait de l'augmentation de la population dans l'Hexagone et de sa très forte urbanisation (85 % résident en zone urbaine ou péri-urbaine). Ces services conditionnent les capacités de développement des communes urbaines et sont des composantes du développement durable. Les besoins considérables en la matière, les projets complexes d'offre globale et les exigences de qualité contenues dans les directives européennes imposent de lourds investissements auxquels les grands opérateurs publics et privés peuvent répondre.

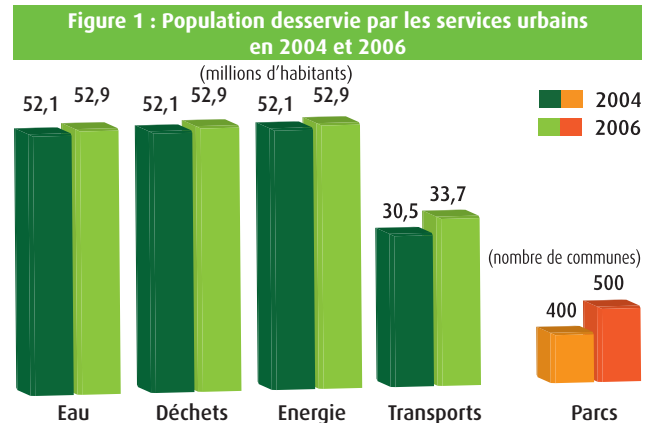
Les services urbains ont desservi une population croissante

Les secteurs de l'eau, des déchets et de l'électricité desservent la totalité de la population urbaine et périurbaine ; la couverture est moindre pour l'assainissement collectif et l'épuration des eaux usées.

Les services de l'eau (traitement et distribution), des déchets (collecte et traitement) et de l'électricité ont couvert l'ensemble des 18 030 communes urbaines et péri-urbaines qui ont regroupé 52,9 millions d'habitants en 2006 (52,1 millions en 2004) (figure 1). Le service d'assainissement et d'épuration des eaux usées desservait 49,6 millions d'habitants, compte tenu d'un plus faible taux de raccordement.

Les réseaux de distribution de gaz et de chauffage urbain ont élargi leur couverture à de nouvelles communes en 2006 : 9 100 (contre 8 700 en 2004) pour le premier et 450 (contre 371 en 2004) pour le second et contribué ainsi à l'alimentation d'un nombre croissant d'habitants.

Les réseaux de transports collectifs ont desservi en 2006, 33,7 millions d'habitants (dont 10,2 millions en région



Sources : INSEE (recensement de la population) ; traitement CGDD.

parisienne), soit 10,5 % de plus qu'en 2004 (30,5 millions, dont 10 en région parisienne). Le nombre de voyages effectués par les usagers a progressé de 11 % sur la même période, principalement en province.

Seuls les réseaux de province (hors SNCF) ont augmenté en nombre : ils sont passés de 220 en 2004 à 256 en 2006, sur un total national de 261. Les réseaux SNCF banlieue des grandes métropoles régionales, Lyon, Marseille, Toulouse et Lille, sont demeurés au nombre de quatre. En région parisienne, un seul réseau placé sous l'autorité du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) englobe, l'ensemble des modes de transport collectif urbain : métro, RER, réseau d'autobus, tramway, SNCF banlieue et les gestionnaires privés des bus de banlieue rattachés à l'Organisation Professionnelle des Transports de l'Île-de-France (OPTILE).

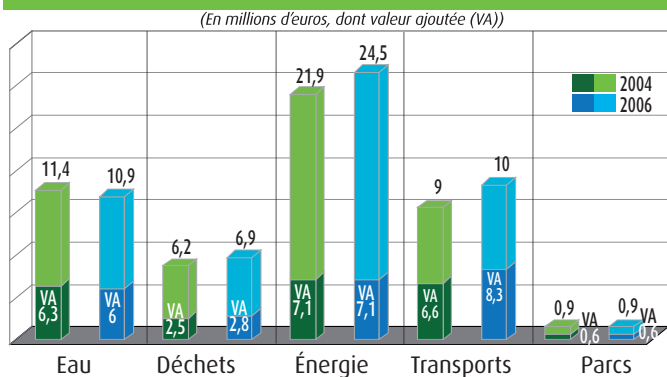
Dans le secteur des parcs de stationnement ouverts au public, hors voiries, l'offre de services s'est étendue à de nouvelles communes, 500 en 2006 contre 400 en 2004.

Le chiffre d'affaires des services urbains a progressé

Le poids économique des services urbains s'est confirmé : leur chiffre d'affaires cumulé de 53 Md€ en 2006 a crû de + 8 % par rapport à 2004 (49 Md€).

Le principal marché a été celui de la distribution d'énergie dont le chiffre d'affaires a représenté 46 % du total cumulé ; les services de l'eau et des transports collectifs, de moindre poids, ont participé respectivement à 20,5 % et 18,8 % du chiffre d'affaires total (figure 2).

Figure 2 : Chiffres d'affaires des services urbains en 2004 et 2006



Sources : SESSI, INSEE, IFEN, Commission des comptes des transports de la Nation, FNMS ; traitement CGDD

La distribution d'énergie a fortement augmenté son chiffre d'affaires entre 2004 et 2006 (+ 11,8 %) ainsi que la gestion des déchets (+ 11,3 %) et les transports collectifs (+ 11 %). La plus forte hausse du secteur de l'énergie a été la distribution de gaz, + 19,7 % (9,7 Md€ contre 8,1 Md€ en 2004) qui a résulté de l'augmentation élevée du prix moyen du Kwh entre les deux années (+ 19,8 % en euros constants) et non du niveau des ventes demeuré stable durant cette période en raison d'hivers relativement doux. La distribution d'électricité a marqué une hausse plus modérée du chiffre d'affaires + 7 % (13,7 Md€ contre 12,8 Md€ en 2004). La distribution de chauffage (1,1 Md€) a connu un essor plus limité.

Le chiffre d'affaires des parcs de stationnement (0,9 Md€) a peu évolué sur cette période.

Seul le secteur de l'eau a été en retrait de - 4,3 % par rapport à 2004, reflétant un fléchissement des volumes distribués (4,1 milliards de m³ contre 4,6 milliards en 2004). Cette baisse peut s'expliquer par un comportement plus économe des consommateurs (ménages, entreprises, industriels).

Les services urbains ont employé 283 500 salariés

Sur la période 2004-2006, les effectifs cumulés ont connu une sensible évolution (+ 2,2 %) qui apparaît contrastée selon les types de services.

Les déchets et les parcs de stationnement ont été les plus dynamiques en terme d'emploi, devant les services de l'eau et les transports collectifs qui ont eu une croissance

plus modeste. La distribution d'énergie a diminué ses effectifs dans les trois sous-secteurs (électricité - 3 %, gaz - 9,8 %, chauffage urbain - 6 %) (figure 3).

Figure 3 : Effectifs salariés des services urbains en 2004 et 2006

Effectifs	2004	2006	Evolution 2006/2004 en %
Total	277 500	283 500	+ 2,2
Transports collectifs	116 100	118 700	+ 2,2
Déchets	56 100	60 600	+ 8,0
Energie	56 100	53 100	- 5,3
Eau	44 100	45 700	+ 3,6
Parcs de stationnement	5 100	5 400	+ 6,0

Source : INSEE, SESSI, UTP, CERTU, STIF, FNMS ; traitement CGDD

Les transports collectifs ont été les plus gros fournisseurs d'emplois (42 % du total), alors que le secteur des déchets en a rassemblé moins d'un quart (21 %). Les services de l'énergie et de l'eau ont regroupé respectivement 19 % et 16 %, les parcs de stationnement n'ont employé qu'une part infime (2 %).

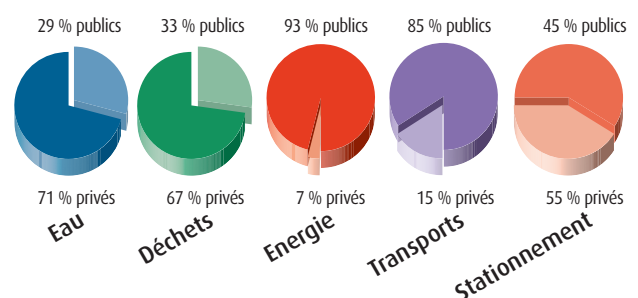
Acteurs publics et privés en concurrence

Le marché (définitions) de l'exploitation des services urbains a été largement dominé par de grands opérateurs tant publics que privés en raison de besoins considérables d'investissements dans ces domaines.

Les opérateurs publics ont tenu de fortes positions dans les réseaux de distribution d'énergie et dans les transports collectifs où leur part de marché était respectivement de 93 % et 85 %. Ils se sont partagé le marché des parcs de stationnement (45 %) avec les opérateurs privés (55 %) et ont été moins présents dans les secteurs de l'eau et des déchets.

Les opérateurs privés, qui agissent dans le cadre de gestion déléguée confiée par les collectivités locales ou par d'autres acteurs publics, ont très largement dominé le

Figure 4 : Parts de marché des opérateurs privés et publics en 2006



Source : rapports d'activités des entreprises, FP2E, ADEME, ANROC, SPEGNN, STIF, UTP, CERTU, FNMS ; traitement CGDD

marché de l'eau et des déchets et ont bien été représentés sur celui des parcs de stationnement. Ils ont possédé moins de 20 % de parts de marché dans les secteurs des transports collectifs et de l'énergie.

Dans ce dernier domaine toutefois, sur le segment spécifique de la distribution de chauffage urbain, les opérateurs privés ont été très largement majoritaires avec 93 % des parts ; les 7 % restants étant réalisés par des opérateurs publics (régies municipales et sociétés d'économie mixte, SEM) (figure 4).

La répartition entre opérateurs publics et privés est demeurée relativement stable durant la période.

Dans le domaine de l'énergie, l'ouverture par étapes à la concurrence européenne, depuis 2000 pour le marché de l'électricité, et depuis 2001 pour celui du gaz, n'a que marginalement affecté la demande dans les communes urbaines. L'ouverture à la concurrence du marché des particuliers (depuis juillet 2007) est très progressive.

La naissance, en 2008, du groupe privé GDF Suez issu de la fusion de Gaz de France (GDF) et de l'opérateur privé Suez, fera basculer les parts de marché en faveur des opérateurs privés.

Figure 5 : Parts de marché des principaux opérateurs privés et publics selon les services urbains en 2006 (en %)

Opérateurs	Types de services							
	Eau	Déchets	Energie			Transports collectifs		Parc de stationnement (hors voiries)
			Electricité	Gaz	Chauffage urbain	Ile de France	Province	
Principaux opérateurs privés								
Véolia Environnement Véolia Eau Véolia Propreté Dalkia France Véolia Transport	37	34			38		24	
Suez Environnement Lyonnaise des Eaux France Sita Elyo	21	20			47			
Saur Saur France Coved	11	10						
Vinci Vinci Park								42
Autres opérateurs privés								
Poweo			2	3				
Epolia								6
Q Park (néerlandais ING)								4
Indépendants	2	3			8		5	3
Organisation Professionnelle des Transports de l'Ile-de-France (OPTILE)						8		
Principaux opérateurs publics								
EDF			93					
GDF				92				
RATP -SNCF						92	1 (RATP)	
SNCF Kéolis Effia							31	8
Transdev (Caisse des dépôts et consignation)							17	
Autres opérateurs publics								
Régies municipales, syndicats communaux	29	33	5	5	7		22	
Régies et SEM locales								27
Autres								10
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : rapports d'activités des entreprises, FP2E, ADEME, ANROC, OPTILE, SPEGNN, STIF, UTP, CERTU, FNMS ; traitement CGDD

Prédominance des groupes d'envergure nationale et internationale

Deux opérateurs majeurs privés de services urbains, Véolia Environnement et Suez Environnement (groupe GDF Suez depuis 2008) prédominent dans les trois secteurs de l'eau, des déchets et des réseaux de chauffage urbain (secteur énergie). Saur occupe la troisième place dans la gestion de l'eau et des déchets. Le n°1 de la construction, Vinci, demeure le leader dans la gestion des parcs de stationnement et détient 42 % des parts de marché, sur un total de 55 % détenus par les entreprises privées. Ces groupes agissent au travers de grandes filiales spécialisées, classées aux premiers rangs de leur secteur.

Quatre grandes entreprises publiques sont des acteurs majeurs en 2006 : EDF, GDF, RATP et SNCF, et régissent deux secteurs importants : l'énergie (électricité, gaz) et les transports collectifs. La SNCF maintient sa position dans les parcs de stationnement.

Les régies municipales et les syndicats intercommunaux ont conservé de bonnes parts de marchés dans la gestion des déchets, de l'eau, des parcs de stationnement (hors voiries) et des transports collectifs en province. ●

Définitions

- **Les communes urbaines** sont définies comme les communes situées dans des «espaces à dominante urbaine». Elles comprennent, conformément à la définition de l'INSEE, à la fois les «pôles urbains» et les communes périphériques dont plus de 40 % des actifs résidents vont travailler dans un ou plusieurs pôles urbains. Sur la base du recensement de la population de 1999, la population des communes urbaines représente 85,4 % de la population métropolitaine.

- **Les services urbains** sont les services qui disposent d'une infrastructure physique à l'échelle des agglomérations urbaines et/ou sont placés sous le contrôle d'une autorité organisatrice de niveau local.

- **Le réseau** est défini comme un ensemble de lignes de transport collectif dépendant d'une même autorité organisatrice.

- **Parcs de stationnement** sont ici pris en compte les parcs de stationnement urbains ouverts au public, en ouvrage et parcs, et en emplacements hors voirie. Ce choix tient au fait que la majorité des places en voirie est gérée directement par les collectivités locales sans faire appel à des opérateurs extérieurs.

- **Part de marché** : La répartition entre opérateurs privés et publics, exprimée en pourcentage de la population desservie dans les communes urbaines, est assimilée aux parts de marché dans les secteurs de l'eau et de la distribution d'énergie en réseau ; elle est exprimée en pourcentage des quantités gérées dans le domaine de la collecte et traitement-valorisation des déchets ; en pourcentage des produits d'exploitation (chiffre d'affaires et subventions) dans les transports collectifs et en pourcentage des places offertes dans le secteur des parcs de stationnement.

Méthodologie

Cet article présente une synthèse des données chiffrées de 2006 de cinq services urbains, et analyse les évolutions entre 2004 et 2006, à partir d'une étude méthodologique et d'investigation confiée au cabinet Recherche Développement International (RDI) et pilotée par le MEEDDM/CGDD.

La variété des secteurs et la multiplicité des intervenants a impliqué la consultation de diverses sources statistiques (enquêtes annuelles d'entreprises du SESSI et de l'INSEE, de fédérations), rapports annuels d'activités d'entreprises, résultats d'études des ministères (MEEDDM, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) ou d'organismes publics en charge des différents secteurs. Le retraitement des données brutes sélectionnées a permis une actualisation des ratios et le calcul des indicateurs pour chaque type de secteur, présentés sous la forme d'une plaquette « Les opérateurs privés et publics de services urbains en France », décembre 2008, disponible sur www.btp.developpement-durable.gouv.fr

Sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

ANROC : Association Nationale des Régies de Service Public et des Organismes constitués par les Collectivités Locales.

IFEN : Institut Français de l'Environnement.

CERTU : Centre d'Étude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques.

FNMS : Fédération Nationale des Métiers du Stationnement.

FP2E : Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau.

OPTILE : Organisme Professionnel des Transports d'Île de France.

SESSI : Service des Statistiques Industrielles

SPEGNN : Syndicat Professionnel des Entreprises Gazières municipales et assimilées.

Pour en savoir plus :

Cet article «Le point sur» a été rédigé par **Yamilé BOUCHRA**. Tél. : 01 40 81 26 63.